



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2019-423

PUBLIÉ LE 10 DÉCEMBRE 2019

# Sommaire

## **Assistance publique - Hôpitaux de Paris**

75-2019-12-09-004 - Arrêté de délégation de signature Groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris (11 pages) Page 3

75-2019-12-09-005 - Arrêté de subdélégation marché Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord - Université de Paris » (4 pages) Page 15

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2019-12-10-004 - Arrêté portant délégation de signature - S.I.E. PARIS 6ème (3 pages) Page 20

75-2019-12-10-003 - Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des entreprises PARIS 5EME (4 pages) Page 24

75-2019-12-10-002 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS PARIS 17ème REIMS (3 pages) Page 29

## **Préfecture de Police**

75-2019-12-10-007 - Arrêté n°2019-00936 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service des affaires juridiques et du contentieux. (4 pages) Page 33

Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2019-12-09-004

Arrêté de délégation de signature Groupe  
hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris

**Arrêté de délégation de signature  
N°**

Le directeur du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris regroupant les sites hospitaliers Bichat-Claude Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Adélaïde-Hautval, Saint-Louis, Lariboisière-Fernand Widal et Robert-Debré,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n°2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Hélène GILARDI, directrice placée auprès du directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris en qualité d'adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

**Article 2**

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion, délégation est donnée à :

- Monsieur Ladislav KARSENTY, directeur délégué à la coordination du projet médical et des coopérations du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Florent BOUSQUIÉ, directeur des hôpitaux Saint-Louis et Robert-Debré,
- Madame Bénédicte ISABEY, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière,
- Madame Pauline MAISANI, directrice des hôpitaux Bichat-Claude Bernard et Beaujon et du projet Campus Nord,

A l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

### **Article 3**

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Pauline MAISANI, directrice des hôpitaux Bichat-Claude Bernard et Beaujon et du projet Campus Nord, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Pauline MAISANI, délégation est donnée à :

- Monsieur Arnaud GIRAUDET, directeur d'hôpital, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Madame Pauline MAISANI a reçu délégation de signature, au titre de ses fonctions de directeur de l'hôpital Beaujon ;

### **Article 4**

- Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Florent BOUSQUIÉ, directeur des hôpitaux Saint-Louis et Robert-Debré, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Florent BOUSQUIÉ, délégation est donnée à :

- Monsieur Romain DUVERNOIS, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Monsieur Florent BOUSQUIÉ a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur adjoint des hôpitaux Saint-Louis et Robert-Debré.

### **Article 5**

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Bénédicte ISABEY, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Bénédicte ISABEY, délégation est donnée à :

- Monsieur Clément CORRIOL, Monsieur Pierre BOSSER, et Madame Hélène GENDREAU à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Madame Bénédicte ISABEY a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directeur des ressources humaines du groupe hospitalo-universitaire, et de directeurs-adjoints des ressources humaines du groupe hospitalo-universitaire.

## Article 6

- Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Ludovic TRIPAULT, directeur des soins et des activités paramédicales des hôpitaux Louis-Mourier et Adélaïde Hautval, directeur de l'hôpital Louis-Mourier, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Ludovic TRIPAULT, délégation est donnée à :

- Madame Samia IBÉGAZÈNE à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Monsieur Ludovic TRIPAULT a reçu délégation de signature, au titre de ses fonctions de directrice des ressources humaines adjointe du groupe hospitalo-universitaire.

## Article 7

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Florence KANIA, coordonnatrice générale des soins et des activités paramédicales, directrice chargée des hôpitaux Bretonneau et Adélaïde-Hautval, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Florence KANIA, délégation est donnée à :

- Madame Hélène GENDREAU à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Florence KANIA a reçu délégation de signature, au titre de ses fonctions de directrice adjointe des ressources humaines du groupe hospitalo-universitaire ;
- Madame Sonia BERNICOT à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Florence KANIA a reçu délégation de signature, au titre de ses fonctions de directrice adjointe des achats, services économiques et logistiques du groupe hospitalo-universitaire ;
- Monsieur Axel JULIEN à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Florence KANIA a reçu délégation de signature, au titre de ses fonctions de directeurs-adjoints des finances du groupe hospitalo-universitaire.

## Article 8

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Ladislav KARSENTY, directeur délégué à la coordination du projet médical et des coopérations du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Stéphane LAFFON, directeur des affaires médicales du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa

direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Monsieur Olivier VILAIN, directeur des investissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Aline COUDRAY, directrice du pilotage et de la transformation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Gilles DULUC, directeur de la recherche et de l'Innovation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (pour les numéros 2, 6, 7, 8 et 10), G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Franck FOUCHÈRE, directeur du système d'information du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Virginie BARRABÉ, directrice de la communication du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Karine JOY-HALPHEN, directrice du mécénat, du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 9**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame la Docteure Marie-Pierre DILLY, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers, du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris à l'effet de signer pour ce GHU, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;

#### **Article 10**

En cas d'empêchement de Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Samia IBÉGAZÈNE, directrice des ressources humaines adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Hélène GENDREAU, directrice des ressources humaines adjoint du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé
- Monsieur Pierre BOSSER, directeur des ressources humaines adjoint du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Nathalie FAURE, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Pauline KÉRIGNARD, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Sylviane GAUTRAND, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Hakima AOUCI, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Delphine RENIER, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Grégory SOFIKITIS, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 11**

En cas d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Pierre ROSMORDUC, directeur des finances adjoint du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Claire DECOUTY, directrice des finances adjoint du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Axel JULIEN, directeur des finances adjoint du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Juliette de CORBIÈRE, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Josette GASCON, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Emilie GEORGE, Attachée d'administration hospitalière principale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;

#### **Article 12**

En cas d'empêchement de Monsieur Stéphane LAFFON, directeur des affaires médicales du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Johanne MENU, directrice des affaires médicales adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Stéphane GOUPIL, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;



- Madame Laure BAROUILLET attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Marie-Claude BOURGOIN, attachée d'administration hospitalière, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Sophie VIANE, Adjointe des Cadres Hospitaliers, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.

### Article 13

En cas d'empêchement de Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Aline COUDRAY, Directrice adjointe des approvisionnements, services économiques et logistiques adjoint du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Sonia BERNICOT, Directrice des achats, service économique et logistiques adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Marie-Claude MANOIR, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Caroline CUVELIER, Adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Christelle PREDINAS, Responsable du service achat des hôpitaux Bichat-Claude Bernard, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Adélaïde Hautval, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Patrick DIDIER, Responsable adjoint du service achat des hôpitaux Bichat-Claude Bernard, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Adélaïde Hautval, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé ;

### Article 14

En cas d'empêchement de Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Florence KANIA, coordonnatrice générale des soins adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, et directrice des hôpitaux Bretonneau et Adélaïde Hautval à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Ludovic TRIPAULT, directeur des soins et des activités paramédicales des hôpitaux Louis-Mourier et Adélaïde Hautval, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Anita FOUREAU, coordonnatrice générale des soins de l'hôpital Robert Debré, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Valérie MORISSE, directrice des soins et des activités paramédicales des Hôpitaux Lariboisière et Fernand Widal, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Myriam CHEVILLARD, directrice des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Maria DEVAUD, coordonnatrice générale des soins des hôpitaux Bichat-Claude Bernard et Bretonneau, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Karine CORBRION, directrice des soins de l'hôpital Beaujon, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### Article 15

En cas d'empêchement de Monsieur Olivier VILAIN, directeur des investissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Moussa TOURE, directeur grands projets et organisation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Arsène LOLLICHON, directeur adjoint investissements et maintenance du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Benoît CHABANEL, directeur adjoint investissements et maintenance du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur adjoint investissements et maintenance du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Et

- Monsieur Anthony HAMON, adjoint équipements secteur ouest du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Dominique NOUYOUX, adjoint immobilier secteur ouest du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Laurent SIWIEC, adjoint équipements secteur centre du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Valère GRIOT, ingénieur conducteur d'opération secteur centre du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Blandine SCHAAF, adjoint équipements secteur est, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 16**

En cas d'empêchement de Monsieur Franck FOUCHÈRE, directeur des systèmes d'information du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Olivier SAVIN, directeur adjoint du système d'information du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-François KERVINIO, directeur adjoint du système d'information du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 17**

En cas d'empêchement de Monsieur Gilles DULUC, directeur de la recherche et de l'Innovation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Joëlle SUC, responsable de cellule recherche et innovation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Audrey JAFFRELO, responsable de cellule recherche et innovation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Shpreza LUZHA, responsable de cellule recherche et innovation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 18**

En cas d'empêchement de Madame Virginie BARRABÉ, directrice de la communication du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Line N'GUYEN, directrice de la communication adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 19**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer dans les hôpitaux Adélaïde-Hautval, Beaujon, Bichat-Claude Bernard, Bretonneau, Louis-Mourier du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

**Hôpitaux Beaujon, Bichat-Claude Bernard, Bretonneau :**

- Maryline ACREMENT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Camille CHINON, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Cindy DUCHAMP, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Dalila FLICI, Adjointe des Cadres Hospitaliers ;
- Danièle GAREL, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Anthony HAMON, Ingénieur Biomédical ;
- Audrey JAFFRELO, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Sylvie KARCHER, Cadre de Santé ;
- Hamida NEHAL, Cadre de Santé ;
- Sébastien LIONI, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Sabrina MESLEM, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Marie NOBILI, Adjoint des Cadres Hospitaliers ;
- Béatrice ROUYER, Cadre supérieur de santé ;
- Nathalie SERFAS, Ingénieure biomédicale ;
- Franck VALY, Ingénieur informatique ;
- Marc VANICATTE, Ingénieur biomédical ;
- Sophie VIANE, Adjointe des Cadres Hospitaliers ;
- Carole PREVORS, Attachée d'Administration Hospitalière.
- Alain BENTOUNSI, Coordonnateur général des soins ;
- Elise BEROLATTI, Directrice d'hôpital ;
- Pierre-Christophe CATHELINEAU, Directeur d'hôpital ;
- Aline COUDRAY, Directrice d'hôpital ;
- Maria DEVAUD, Directrice des soins et des activités paramédicales ;
- Julie DIGEON, Directrice d'hôpital ;
- Hélène GENDREAU, Directrice d'hôpital ;
- Arnaud GIRAUDET, Directeur d'hôpital ;
- Samia IBEGAZENE, Directrice d'hôpital ;
- Pauline MAISANI, Directrice d'hôpital ;
- Pierre ROSMORDUC, Directeur d'hôpital ;
- Karine CORBRION, Directrice des soins et des activités paramédicales ;

**Hôpital Adélaïde-Hautval :**

- Henri PHAM, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Sylvie KARCHER, Cadre de Santé ;
- Isabelle NYOBE NLEND, Cadre de Santé ;
- Hamida NEHAL, Cadre de Santé ;
- Marcel MALOR-NERINY, Référent Ressources Humaines.

**Hôpital Louis-Mourier :**

- Nasera ATHMANI BENTAHAR, Adjoint des cadres hospitaliers ;
- Christel COEURDEROY, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Valérie COURAGE, Cadre de Santé ;
- Soraya FEKKAR, Directrice d'IFSI ;
- Christelle SOUPRAYA, Adjoint des Cadres Hospitaliers ;
- Saïda RACHID, Cadre de Santé ;
- Fatima THOR, Directrice des soins ;
- Lydia GUILLERME, Cadre de Santé ;
- Ludovic TRIPAULT, Directeur des soins et des activités paramédicales.

## Article 20

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital Robert-Debré en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Claire DECOUTY BERNABEU, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Sonia BERNICOT, Directrice d'hôpital ;
- Anita FOUREAU, Coordinatrice générale de soins ;
- Hélène GILARDI, Directeur d'hôpital ;
- Shpreza LUZHA, Adjoint des Cadres Hospitaliers (doublé par un DH) ;
- Stéphane POIGNANT, Ingénieur hospitalier ;
- Blandine SCHAAFF, Ingénieur hospitalier ;
- Marc YVON, Directeur d'hôpital ;
- Johanne MENU, Directrice d'hôpital.

## Article 21

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord - Université de Paris déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer des hôpitaux Saint-Louis, Lariboisière, Fernand Widal en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Hakima AOUICI, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Laure BAROUILLET, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Marie-Claude BOURGOIN, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Sébastien BRION, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Clément BRUNON, Ingénieur hospitalier ;
- Juliette de CORBIERE, Attachée d'Administration Hospitalière
- Bérengère DEFORGE, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Antoine DRO, Ingénieur biomédical ;
- Josette GASCON, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marcel GRAU, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Arnaud GUILLET, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Marie-Claude MANOIR, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Line N'GUYEN, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marion RENON, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Joëlle SUC, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Laure TREVISAN, Ingénieure hospitalière ;
- Emmanuel WAISS, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Sandrine Rachel ZERBIB, Attachée d'Administration Hospitalière.
- Garde de deuxième ligne :
- Pierre BOSSER, Directeur d'hôpital ;
- Florent BOUSQUIE, Directeur d'hôpital ;
- Myriam CHEVILLARD, Directrice des Soins et des activités paramédicales ;
- Clément CORRIOL, Directeur d'hôpital ;
- Gilles DULUC, Directeur d'hôpital ;
- Romain DUVERNOIS, Ingénieur hospitalier ;
- Christophe HOUZE, Directeur des soins et des activités paramédicales ;
- Bénédicte ISABEY, Directrice d'hôpital ;
- Ladislav KARSENTY, Directeur d'hôpital.

**Article 22**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 9 décembre 2019,

Vincent-Nicolas DELPECH

Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire  
AP-HP.Nord - Université de Paris

Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2019-12-09-005

Arrêté de subdélégation marché Groupe  
Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord - Université de  
Paris »

Arrêté de délégation de signature  
N°

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord - Université de Paris » regroupant les Hôpitaux Bichat-Claude Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau et Adelaïde-Hautval, Saint Louis, Lariboisière, Fernand Widal et Robert-Debré

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à

- Madame Hélène GILARDI, Adjointe au directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord - Université de Paris »
- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire Général chargé des finances et du contrôle de gestion du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord - Université de Paris »

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à

- Madame Pauline MAISANI, directrice des Hôpitaux Bichat-Claude Bernard, Beaujon
- Madame Benedicte ISABEY, directrice des Hôpitaux Lariboisière, Fernand Widal
- Monsieur Florent BOUSQUIÉ, directeur des Hôpitaux Saint Louis, Robert-Debré
- Monsieur Ludovic TRIPAULT directeur de l'Hôpital Louis-Mourier,
- Madame Florence KANIA, directrice des Hôpitaux Bretonneau et Adelaïde Hautval

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord-Université de Paris ».



**ARTICLE 3** : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, des services économiques et logistiques,
- Madame Sonia BERNICOT, directrice des approvisionnements, des services économiques et logistiques adjointe, directrice des achats,
- Madame Aline COUDRAY, directrice déléguée au pilotage de la transformation, directrice des approvisionnements, des services économiques et logistiques adjointe,

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

**ARTICLE 4** : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants en vue de signer dans les domaines relevant de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directorial modifié du 04 mai 2016, passés pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord - Université de Paris », comme suit:

Pour la Cellule marchés :

- Madame Danielle GAREL, responsable Cellule marchés
- Monsieur Jean-Baptiste TOLSA, responsable Cellule marchés

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8° (à l'exception de l'attribution), 10° et 12° de l'article 2 B ;

Pour la direction des investissements et de la maintenance

- Monsieur Olivier VILAIN, directeur investissements et maintenance
- Monsieur Moussa TOURE, directeur grands projets et organisation
- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur adjoint investissements et maintenance
- Monsieur Arsène LOLLICHON, directeur adjoint investissements et maintenance
- Monsieur Benoit CHABANEL, directeur adjoint investissements et maintenance

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

- Anthony HAMON, adjoint équipements secteur ouest
- Dominique NOUYOUX, adjoint immobilier secteur ouest
- Laurent SIWIEC, adjoint équipements secteur centre
- Valère GRIOT, ingénieur, conducteur d'opération secteur centre
- Blandine SCHAAFF, adjointe équipements secteur est

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 11°, 13° de l'article 2 C.

Pour la direction approvisionnements, des services économiques et logistiques :

- Madame Marie-Claude MANOIR, responsable service achat
- Madame Christelle PREDINAS, responsable service achat
- Madame Caroline CUVELLIER, adjointe au responsable service achat
- Monsieur Patrick DIDIER, adjoint au responsable service achat

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 11°, 13° de l'article 2 C.

Pour la direction des systèmes d'information :

- Monsieur Franck FOUCHERE, directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck FOUCHERE, délégation est donnée à Monsieur Olivier SAVIN, directeur du système d'information adjoint, Monsieur Jean-François KERVINIO, responsable projets et applications, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des finances et du contrôle de gestion :

- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire Général chargé des finances et du contrôle de gestion, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, délégation est donnée à Monsieur Pierre ROSMORDUC, directeur des finances adjoint, à Madame Claire DECOUTY directrice des finances adjointe, et Monsieur Axel JULIEN, directeur des finances adjoint en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des ressources humaines :

- Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Clément CORRIOL, délégation est donnée à Madame Samia IBEGAZENE directrice des ressources humaines adjointe, à Madame Hélène GENDREAU directrice des ressources humaines adjointe, à Monsieur Pierre BOSSER directeur des ressources humaines adjoint, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Gilles DULUC directeur de la recherche, de l'innovation, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles DULUC, délégation est donnée à Madame Joëlle SUC, responsable de cellule recherche et innovation, Madame Audrey JAFFRELO, responsable de cellule recherche et innovation, Madame Shpreza LUZHA, responsable de cellule recherche et innovation, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 13, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des affaires médicales :

- Monsieur Stéphane LAFFON, directeur des affaires médicales, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane LAFFON, délégation est donnée à Madame Johanne MENU, directrice des affaires médicales adjointe, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

**ARTICLE 5** : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

**ARTICLE 6** : Les arrêtés de délégation de signature n°75-2018-02-15-013 du 16 février 2018, n°75-2019-05-06-013 du 6 mai 2019 et n°2017-19 du 8 décembre 2017 sont abrogés.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 9 décembre 2019

**Vincent-Nicolas DELPECH,**

**Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire  
AP-HP.Nord - Université de Paris**

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2019-12-10-004

Arrêté portant délégation de signature - S.I.E. PARIS 6ème



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS  
S.I.E. PARIS 6<sup>ème</sup>  
9 Place Saint Sulpice  
75292 PARIS Cedex 06**

### **ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

La comptable, Madame Dominique ARRIGHI, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 6<sup>ème</sup>.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Fabienne DELPUECH, inspectrice des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 6<sup>ème</sup>, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 €;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt dans la limite de 100 000 € par demande ;



- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme DEJEAN DE LA BATIE Ngoc-Huong	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Philippe TELLE	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Marie-Caroline BERTRAND	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Patricia DESENCLOS	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000€	10 000 €
M. Patrick FOURNIER	Contrôleur des finances publiques	10 000€	10 000 €
Mme Dominique GIRARD	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Isabelle HEBLES	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie HORDESSEAUX	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Virginie JUNKAR	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000€
M. Stéphane LAPEYRE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Mme Christine LAVOIX	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Virginie LE BRAS	Contrôleuse des finances publiques	10 000€	10 000 €
Mme Catherine PILLOT	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Martine RENUCCI	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Gregor ROUBELAT	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Philippe VIALLE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Camélia ARAB	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Yasmina AZZOUZ	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Guillaume HILLION	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Wilfried OBERLAENDER	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Annie SOUAL	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 10 décembre 2019

La comptable  
responsable du service des impôts des entreprises  
de Paris 6ème

Signé

Dominique ARRIGHI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2019-12-10-003

Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts  
des entreprises PARIS 5EME





**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

**Service des impôts des entreprises PARIS 5<sup>EME</sup>  
18-22 rue Geoffroy Saint Hilaire  
75230 Paris cedex 05**

### **Arrêté portant délégation de signature**

La comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de PARIS 5<sup>ème</sup>,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame PICHENOT Monique, inspectrice des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 5<sup>ème</sup>, à l'effet de signer, en l'absence du chef de service :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 30 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 30 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de la contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande;



5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montants;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement , et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme PICHENOT Monique	M. TIEFIN Fabrice	
----------------------	-------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme BENDOLEBA Bibiane	Mme DE CARVALHO Danielle	Mme DUVAL Laurence
Mme ETE Lisiane	M. ISSANCHOU Maxime	Mme Céline JAUSSIOMME
Mme LEBRUN Valérie	M. PARIS Christophe	M. RICADAT Pierre
M. ROULPH Thierry	Mme SOUPPEZ Corinne	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. BOSCO Antoine	Mme GOMAS Leslie	Mme MICHELON Dominique
Mme MUONGHANE Visany-Nina	M. ROUX Gérald	M. VINCENT Benjamin

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom &amp; prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme PICHENOT Monique	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. TIEFIN Fabrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme BENDOLEBA Bibiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme DE CARVALHO Danielle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme DUVAL Laurence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme ETE Lisiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. ISSANCHOU Maxime	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme JAUSSIOMME Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme LEBRUN Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. PARIS Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. RICADAT Pierre	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. ROULPH Thierry	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme SOUPPEZ Corinne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. BOSCO Antoine	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme GOMAS Leslie	Agente principale des finances publiques	2 000 €
Mme MICHELON Dominique	Agente principale des finances publiques	2 000 €
Mme MUONGHANE Visany-Nina	Agente principale des finances publiques	2 000 €
M. ROUX Gérald	Agent principal des finances publiques	2 000 €
M. VINCENT Benjamin	Agent principal des finances publiques	2 000 €

#### **Article 4**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

<b>Nom &amp; prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme PICHENOT Monique	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. TIEFIN Fabrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme BENDOLEBA Bibiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme DE CARVALHO Danielle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme DUVAL Laurence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ETE Lisiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ISSANCHOU Maxime	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme JAUSSIONME Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LEBRUN Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. PARIS Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. RICADAT Pierre	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ROULPH Thierry	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SOUPPEZ Corinne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BOSCO Antoine	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme GOMAS Leslie	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme MUONGHANE Visany-Nina	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme MICHELON Dominique	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. ROUX Gérald	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. VINCENT Benjamin	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 10 décembre 2019

La comptable, responsable de service des impôts des entreprises de PARIS 5<sup>ème</sup> arrondissement.

Signé

**Nelly RECOUPÉ**

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2019-12-10-002

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES  
IMPOTS DES PARTICULIERS PARIS 17ème REIMS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS  
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS PARIS 17ème REIMS  
6A Bvd de Reims  
75844 Paris Cedex 17

### **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, Responsable du Service des impôts des particuliers de Paris 17ème REIMS,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à MME TROSSAT Béatrice, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème REIMS , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, de prendre les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, de prendre les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites, les délais de paiement et les déclarations de créances au titre des procédures collectives ou de toute autre procédure ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet aux agents désignés ci-après, dans les limites suivantes :

Nom et prénom des agents	Grade	Seuil
M. RODRIGUES Georges	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
MME AUDREN Laure M. PEDUSSAULT Nicolas MME AVRONSART Isabelle M. TONG Christian M. BRUALLA Mathieu	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
MME SCHOENE Elsa M. LAURET Samuel M. FOUCHET Gilles M. FERIAU Ludovic MME DEMIM Aïcha MME HUCHE Aurélie MME LOPEZ Victoria M. LE MEUR Gilles M. PAYET Guy M. NIBODAUULT Joris M. JOSSERAND Alexandre MME LOPEZ Victoria M. SELLES Kevin MME HOUDEYER Sindy MME GUSTAVE Stéphanie MME BOUVIER Anaïs	Agent des Finances Publiques	2 000 €

## Article 3

1°) Délégation de signature est donnée à M. RODRIGUES Georges, inspecteur des Finances publiques, de signer :

- a) les décisions gracieuses et contentieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée de 15 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les avis de mise en recouvrement, les mises en demeure de payer, les actes de poursuite, les déclarations de créances et les délais de paiement ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service ;

2°) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

a) les décisions gracieuses et contentieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

b) les demandes de renseignement, les bordereaux de situation fiscale et les extraits de rôles ;  
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Seuil des décisions gracieuses
MME GOUFANE Marthe MME DAHO Noëlle MME TAVENAUX Claire MME DAMBRINE Vanessa M CHANE-HIME Ludovic MME BOUHARIRA Yasmina	Contrôleur des Finances Publiques	500 €
M. PINON Jacques M. GALHAUT Benoît M. SADI-GEROFROY Jimmy M. FEUILLET Rémy	Agent des Finances Publiques	500 €

c) les délais de paiement aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Seuil des délais de paiement
MME GOUFANE Marthe MME DAHO Noëlle MME TAVENAUX Claire MME DAMBRINE Vanessa M CHANE-HIME Ludovic	Contrôleur des Finances Publiques	3 000 €
M. PINON Jacques M. GALHAUT Benoît M. FEUILLET Rémy	Agent des Finances Publiques	3 000 €

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 10 décembre 2019

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème REIMS,

Signé

MME Sylvie FOUCHER



Préfecture de Police

75-2019-12-10-007

Arrêté n°2019-00936 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service des affaires juridiques et du contentieux.



## CABINET DU PRÉFET

### **arrêté n°2019-00936** accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service des affaires juridiques et du contentieux

#### **Le préfet de police,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1<sup>er</sup> août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-00924 du 4 décembre 2019 relatif aux missions et à l'organisation du service des affaires juridiques et du contentieux ;

Vu la délibération du conseil de Paris n° 2014-PP-1004 des 19 et 20 mai 2014 portant renouvellement de la délégation de pouvoir accordée au préfet de police par le conseil de Paris dans certaines des matières énumérées par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone et de sécurité Sud-Ouest, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 15 mai 2019 par lequel M. Charles MOREAU, inspecteur général de l'administration hors classe, est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu la décision ministérielle du 17 mai 2018 par laquelle Mme Sabine ROUSSELY est nommée cheffe du service des affaires juridiques et du contentieux ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet du préfet de police, et du préfet secrétaire général pour l'administration,

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Égalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)  
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

## **arrête**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sabine ROUSSELY, administratrice civile hors classe, cheffe du service des affaires juridiques et du contentieux, directement placée sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, dont les constatations de service fait pour les prestations réalisées par des prestataires extérieurs, arrêtés, décisions, mémoires ou recours nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 4 décembre 2019 susvisé, à l'exclusion des recours en cassation devant le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire et à la notation des personnels relevant de son autorité.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine ROUSSELY, la délégation qui lui est consentie à l'article 1<sup>er</sup> est exercée par Mme Marie-Frédérique WHITLEY, administratrice civile, adjointe à la cheffe du service des affaires juridiques et du contentieux.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine ROUSSELY et de Mme Marie-Frédérique WHITLEY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite des attributions définies à l'article 4 de l'arrêté du 4 décembre 2019 susvisé, par M. Jean-François LAVAUD, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau du contentieux judiciaire et de l'excès de pouvoir.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LAVAUD, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 est exercée, dans la limite des attributions définies à l'article 4 de l'arrêté du 4 décembre 2019 susvisé, par Mme Maeva ACHEMOUK, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau du contentieux judiciaire et de l'excès de pouvoir.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maeva ACHEMOUK, la délégation qui lui est consentie à l'article 4 est exercée, dans la limite des attributions définies à l'article 4 de l'arrêté 4 décembre 2019 susvisé, par M. Stéphane OBELLIANNE, attaché d'administration de l'Etat, chargé de mission, M. Bruno FONTAINE, attaché d'administration de l'Etat, chargé de mission et M. Nicolas DEFOIX, attaché d'administration de l'Etat, chargé de mission.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine ROUSSELY et de Mme Marie-Frédérique WHITLEY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite des attributions définies à l'article 5 de l'arrêté du 4 décembre 2019 susvisé, par Mme Marie-Dominique GABRIELLI, attachée

hors classe d'administration de l'Etat détachée sur l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration, cheffe du bureau de la protection juridique et de l'assurance.

#### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Dominique GABRIELLI, la délégation qui lui est consentie à l'article 6, est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Juliette WATTEBLED, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du bureau de la protection juridique et de l'assurance, cheffe de la section de la protection juridique.

#### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Dominique GABRIELLI, la délégation qui lui est consentie à l'article 6 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Yves RIOU, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe du bureau de la protection juridique et de l'assurance, chef de la section de l'assurance.

#### **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette WATTEBLED, la délégation qui lui est consentie à l'article 7 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Blandine AGEORGES, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe du pôle de protection juridique regroupant les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-de-Marne et du Val d'Oise et par Mme Fatoumata BA, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle protection juridique regroupant Paris et les départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis, à l'exception des décisions de refus de protection fonctionnelle.

#### **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves RIOU, la délégation qui lui est consentie à l'article 8 est exercée par Mme Cecilia ANDRE, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle matériel, dans la limite de ses attributions.

#### **Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Dominique GABRIELLI et de Mme Juliette WATTEBLED, la délégation qui leur est consentie aux articles 6 et 7, est exercée, dans la limite des attributions définies à l'article 5 de l'arrêté du 4 décembre 2019 susvisé, par M. Yves RIOU.

#### **Article 12**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Dominique GABRIELLI et de M. Yves RIOU, la délégation qui leur est consentie aux articles 6 et 8, est exercée, dans la limite des attributions définies à l'article 5 de l'arrêté du 4 décembre 2019 susvisé, par Mme Juliette WATTEBLED.

### **Article 13**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine ROUSSELY et de Mme Marie-Frédérique WHITLEY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite des attributions définies à l'article 6 de l'arrêté du 4 décembre 2019 susvisé, par M. Mohamed SOLTANI, attaché principal de l'administration de l'Etat, chef du bureau du contentieux de la responsabilité, à l'exception des mémoires, requêtes, décisions et actes engageant les dépenses supérieures à 10.000 euros.

### **Article 14**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed SOLTANI, la délégation qui lui est consentie à l'article 13 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Christine THEET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section des expulsions locatives à l'exception des décisions et actes engageant les dépenses supérieures à 5.000 euros, ainsi que des requêtes et des mémoires en défense devant les juridictions.

### **Article 15**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed SOLTANI, la délégation qui lui est consentie à l'article 13 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Alexa PRIMAUD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section de la responsabilité générale à l'exception des décisions et actes engageant les dépenses supérieures à 5.000 euros, ainsi que des requêtes et des mémoires en défense devant les juridictions.

### **Article 16**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine ROUSSELY et de Mme Marie-Frédérique WHITLEY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite des attributions définies à l'article 7 de l'arrêté du 4 décembre 2019 susvisé, par Mme Amandine REVY, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des affaires transversales et de la modernisation.

### **Article 17**

Le préfet, directeur du cabinet, et le préfet, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs « de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police », des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, du Val-d'Oise et de l'Essonne, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 10 décembre 2019

Didier LALLEMENT